



# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878  
Date d'émission: 13/11/2009 Date de révision: 30/04/2024 Remplace la version de: 15/12/2023 Version: 7.4

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : WOLF ARIO ISO 100  
Code du produit : 4208  
Type de produit : WOLF  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur  
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive  
Utilisation dans un système fermé  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOLF OIL CORPORATION N.V.  
Georges Gilliotstraat, 52  
2620 Hemiksem, Antwerpen  
België  
T 0032 (0)3 870 00 00, F 0032 (0)3 870 00 99  
[msds@wolfoil.com](mailto:msds@wolfoil.com), <https://www.wolflubes.com/>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0032 (0)3 870 00 00

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H412  
catégorie 3

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

- 
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- EUH208 - Contient Arylamine. Peut produire une réaction allergique.

Phrases EUH :

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas des substances PBT/tPtB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	N° CE: 926-273-4 N° REACH: 01-2119451151- 53	0.1 – 0.99	Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2,6-Di-tert-butylphenol	N° CAS: 128-39-2 N° CE: 204-884-0 N° REACH: 01-2119490822-33	0.1 – 0.49	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Arylamine	N° CAS: 90-30-2 N° CE: 201-983-0	0.1 – 0.24	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
naphtalène	N° CAS: 91-20-3 N° CE: 202-049-5 N° Index: 601-052-00-2	0.1 – 0.24	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage : ≤ 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

##### Allemagne

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 10-13 - Autres substances combustibles et non combustibles

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

###### Arylamine (90-30-2)

###### Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

AGW (OEL TWA)	2 mg/m <sup>3</sup> E (Fraction inhalable)
---------------	--

###### Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

MAK (OEL TWA)	3 mg/m <sup>3</sup> E (Fraction inhalable)
---------------	--

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

<b>Arylamine (90-30-2)</b>	
KZGW (OEL STEL)	6 mg/m <sup>3</sup> E (Fraction inhalable)
<b>naphtalène (91-20-3)</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
IOEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
MAK (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	53 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
OEL STEL	80 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
<b>Bulgarie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup> 8h
OEL STEL	75 mg/m <sup>3</sup> 15 min.
<b>Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
OEL STEL	100 mg/m <sup>3</sup>
	20 ppm
<b>Estonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>
<b>Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
HTP (OEL TWA)	5 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
HTP (OEL STEL)	10 mg/m <sup>3</sup>
	2 ppm
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
AGW (OEL TWA)	2 mg/m <sup>3</sup>
	0.4 ppm
<b>Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
AK (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
<b>Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

naphtalène (91-20-3)	
	10 ppm
<b>Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
TGG-8u (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
TGG-15min (OEL STEL)	80 mg/m <sup>3</sup>
<b>Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NDS (OEL TWA)	20 mg/m <sup>3</sup>
NDSch (OEL STEL)	50 mg/m <sup>3</sup>
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VLA-ED (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
VLA-EC (OEL STEL)	80 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
<b>Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NGV (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
KTV (OEL STEL)	80 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
<b>Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grenseverdi (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
MAK (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH OEL STEL	15 fibres/cm <sup>3</sup>
<b>Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, &gt;1% naphthalene</b>	
<b>République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
PEL (OEL TWA)	200 mg/m <sup>3</sup>

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene

#### Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA	100 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL	200 mg/m <sup>3</sup>

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

##### Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : brun.

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Apparence	: Liquide huileux.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 205 °C (ASTM D92)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 100 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C (ASTM D445)
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 891 kg/m <sup>3</sup> @ 15°C (ASTM D4052)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé



# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

<b>Arylamine (90-30-2)</b>	
DL50 orale rat	1625 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
<b>naphthalène (91-20-3)</b>	
DL50 orale rat	533 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée rat	> 16000 mg/kg (OECD 402)
CL50 Inhalation - Rat	500 mg/m <sup>3</sup> @8h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 0.4 mg/l/4h (OECD 403)
<b>Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, &gt;1% naphthalene</b>	
DL50 orale rat	6318 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (OECD 402)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4778 mg/l/4h (OECD 403)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 0.00528 mg/l/4h
<b>2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
<b>Arylamine (90-30-2)</b>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	Négatif (OECD 404)
<b>naphthalène (91-20-3)</b>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	Négatif
<b>Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, &gt;1% naphthalene</b>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	Négatif
<b>2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)</b>	
Corrosion/irritation de la peau, lapin	Positif (OECD 404, Not H315 at <35%. On basis of test data.)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
<b>Arylamine (90-30-2)</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Négatif (OECD 405)
<b>naphthalène (91-20-3)</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Négatif
<b>Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, &gt;1% naphthalene</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Négatif (OECD 405)
<b>2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Négatif (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Arylamine (90-30-2)	
Sensibilisation cutanée, Cochon d'Inde	Positif (OECD 406)
naphtalène (91-20-3)	
Sensibilisation cutanée, Cochon d'Inde	Négatif (OECD 406)
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	
Sensibilisation cutanée, Cochon d'Inde	Négatif
2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)	
Sensibilisation cutanée, Cochon d'Inde	Négatif (OECD 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Arylamine (90-30-2)	
Bacterial Reverse Mutation Test, In vitro, Bacteria	Négatif
Mammalian Chromosomal Aberration Test, In vitro, mammifères	Négatif (OECD 473)
naphtalène (91-20-3)	
Mammalian Chromosomal Aberration Test, In vitro, mammifères	Positif (OECD 473, WOE does not support classification.)
Bacterial Reverse Mutation Test, In vitro, Bacteria	Négatif
, In vitro, mammifères	Négatif
, In vivo, mammifères	Négatif (OECD 486)
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	
Bacterial Reverse Mutation Test, In vitro, Bacteria	Négatif
Mammalian Chromosomal Aberration Test, In vitro, mammifères	Négatif (OECD 473)
Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test, In vivo, mammifères	Négatif (OECD 474)
Mammalian Bone Marrow Chromosomal Aberration Test, In vivo, mammifères	Négatif (OECD 475)
2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)	
Bacterial Reverse Mutation Test, In vitro, Bacteria	Négatif
Mammalian Chromosomal Aberration Test, In vitro, mammifères	Négatif (OECD 473)
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Arylamine (90-30-2)	
NOAEL (oral, rat, 28 days)	5 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 407)
NOAEL (subchronic, oral, 90 days)	5 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 408)

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Arylamine (90-30-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système circulatoire, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
naphtalène (91-20-3)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0.011 mg/l (OECD 413)
NOAEL (subchronic, oral, 90 days)	200 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 408)
NOAEL (subchronic, dermal, 90 days)	1000 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 411)
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	
NOAEL (subchronic, oral, 90 days)	300 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 408)
2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)	
NOAEL (subacute, oral, 28 days)	100 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 407)
NOAEL (subchronic, oral, 90 days)	270 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 408)
Danger par aspiration	: Non classé
WOLF ARIO ISO 100	
Viscosité, cinématique	100 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C (ASTM D445)

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Arylamine (90-30-2)	
CL50 - Poisson [1]	0.44 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0.3 mg/l @48h; Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	0.93 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	0.032 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique crustacé	0.032 mg/l Daphnia magna
naphtalène (91-20-3)	
CL50 - Poisson [1]	1.6 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	2.16 mg/l @48h; Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	2.96 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	0.59 mg/l @125d - Daphnia duplex
NOEC chronique poisson	0.12 mg/l @40d; Oncorhynchus gorboscha

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

<b>Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, &gt;1% naphthalene</b>	
CL50 - Poisson [1]	2 – 5 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	1.4 mg/l @48h; Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 1 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	0.48 mg/l @21d - Daphnia magna
NOEC chronique algues	1 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
<b>2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)</b>	
CL50 - Poisson [1]	1.4 mg/l @4d; Pimephales promelas
CL50 - Poisson [2]	13 mg/l @4d; Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	0.45 mg/l @2d; Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0.8 mg/l @2d; Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l @0,1d; derelinquere caeno
CE50 96h - Algues [1]	1.2 mg/l @3d; Selenastrum capricornutum
NOEC (chronique)	0.035 mg/l @21d - Daphnia magna
NOEC chronique crustacé	0.035 mg/l @21d; Daphnia magna
NOEC chronique algues	0.64 mg/l @96h; Pseudokirchneriella subcapitata

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>WOLF ARIO ISO 100</b>	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
<b>Arylamine (90-30-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	0 % @28d (OECD 301C)
<b>naphthalène (91-20-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation	0 – 2 % @28d (OECD 302C)
<b>Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, &gt;1% naphthalene</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Biodégradation	58.6 % @28d (OECD 301F)
<b>2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	5 % @28d (OECD TG 301 B)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Arylamine (90-30-2)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1424
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.28

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

naphtalène (91-20-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.4
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	99 - 5780
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.8 – 6.5
2,6-Di-tert-butylphenol (128-39-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4.5 Measurements

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Dual-Use Regulation (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### Danemark

Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci  
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

### Abréviations et acronymes:

	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

### Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH208	Contient Arylamine. Peut produire une réaction allergique.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1



# WOLF ARIO ISO 100

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH:

STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
-----------	--

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit